

CHAMPIONNATS D'ILE DE FRANCE MASTERS SUR PISTE
DIMANCHE 16 AVRIL 2023
Parc des sports Alfred Marcel Vincent
43-47 rue du Mal Leclerc , 93891 LIVRY GARGAN

Modalités d'engagement :

- Aucune inscription sur place ; toute inscription tardive sera facturée 20,00€.
- Les engagements se font directement sur le site internet LIFA <http://lifa-athle.fr>.
- Date limite d'engagement : Dimanche 9 avril à 23h59.
- Pénalité en cas de désengagement tardif (20€).

Engagements athlètes hors ligue :

Droits d'engagements : 10€ pour la 1^{ère} épreuve, 6€ pour les suivantes.
Les demandes d'engagement sont à envoyer à hatem.benayed@athleif.org.

Catégories :

Ils sont ouverts à tout athlète âgé de 35 ans au moins au premier jour de la compétition (F35/M35).
Les classements sont établis par catégories d'âge de 5 ans calculées en fonction de la date de naissance de l'athlète.

Limitation des épreuves :

Le nombre d'épreuves autorisées par athlète est limité à 4 dont 3 courses ou 3 concours au maximum.

Confirmation des engagements :

Au plus tard 30mn avant chaque épreuve, quelle que soit l'épreuve.

Modalités Techniques :

- 100m : séries / finale par catégories. Si le nombre d'athlètes confirmés est inférieur ou égal à 7, la finale aura lieu à l'heure des séries. Finale directe à partir des 60 ans.
- Se désengager en cas de non participation à la finale si qualifié.
- Courses (sauf 100m) : finales directes (des courses de niveau seront constituées),
- Faux départ : le règlement sportif FFA sera appliqué
- Utilisation des starting-blocks : non-obligatoire à partir de 50 ans
- Courses de haies et lancers : application des règles WMA (cf. tableau des caractéristiques des Epreuves Masters)
- Si un athlète est inscrit à la fois dans une course et dans un concours, ou dans plusieurs concours se déroulant simultanément, la règle des inscriptions simultanées sera appliquée (Règle F.142.3)
- Résultats : toute réclamation concernant les résultats devra être déposée sur place directement auprès du juge-arbitre dans les 30mn suivant la publication des résultats (sur athlelive).
- Le port du maillot de club est obligatoire (Règle F.143.1) pour les compétitions et les podiums.
- Lancers : 4 essais par athlète - **pas de marteau ni de marteau lourd (fait à une autre date)**.
- Sauts : 6 essais par athlète. Ce nombre pourra être limité à 4 et Montées de barres en fonction du nombre d'engagés affichées sur place.
- 3000 et 5000 m : une seule course H & F si faible nombre de participant(e)s (<12) . Ouvertes aux autres catégories pour le club organisateur.

Horaires :

Les horaires de la compétition sont susceptibles d'être modifiés en fonction des engagements définitifs.
L'horaire définitif sera arrêté le mercredi 12 avril 2023.

Récompense :

Pour chaque épreuve, les 3 premiers athlètes par catégorie seront invités à monter sur le podium.

Les médailles seront remises uniquement aux athlètes présents au moment du podium, remise effectuée à la fin du délai de réclamation.